

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 1<sup>er</sup> mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

### Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY - Nathalie DRIAUX - Marie-Paule GERVAIS – Sylvie LEGOND - Kylian CACHARD - Corinne JOKIC - Loïc CADOR.

### Membres absents excusés :

Patrick DENOYELLE - Christel ROGER - Florent TREHET Jocelyn BUFFARD, Céline ADAM.

Le Conseil Municipal est composé de 15 membres en exercice, 10 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Mickaël VILLY

### **Objet : ACQUISITION DES PARCELLES AB 229 et AB 230 AUPRES DE MME ROGER**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération a été prise le 30 mars 2021 pour un compromis de vente où la commune doit se porter acquéreur d'une emprise parcellaire d'environ 4 400 m<sup>2</sup> sur les parcelles AB 30 et AB 183 appartenant à Mme Christel ROGER. Cet achat de terrain au prix de 70 400 euros environ est lié au projet de revitalisation de son cœur de bourg.

Un bornage définitif a été réalisé par le géomètre ABAC-GEO, le document d'arpentage précise que la superficie exacte est portée à 4 684 m<sup>2</sup>, soit 4 141 m<sup>2</sup> pour la parcelle AB 229 et 543 m<sup>2</sup> pour la parcelle AB 230.

Cette surface supplémentaire est liée à la continuité du projet de la voie douce et de ses équipements publics qui longe la rue de Fribourg.

L'acquisition par la commune des parcelles AB 229 et AB 230 pour une contenance parcellaire de 4 684 m<sup>2</sup> est fixée au prix de 75 714.72 euros.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser :

- à procéder à l'acquisition par la commune des parcelles AB 229 et AB 230 pour une contenance parcellaire de 4 684 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 75 714.72 euros appartenant à madame Christel ROGER.
- à lui donner tous les pouvoirs pour signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant

Enfin, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tout pouvoir à monsieur le maire pour signer l'acte de vente sur la commune de Grainville sur Odon selon les conditions énumérées ci-dessus et tous les documents s'y rapportant auprès de Maître Simon TOUZEAU, Notaire à Bretteville-sur-Odon.

### Informations et questions diverses :

#### \* Projet de lotissement sur le terrain de l'école St Pie X :

Monsieur VESQUES de la sté VESQUAL rencontrera Monsieur le Maire le lundi 7 mars pour présenter le projet de lotissement sur le terrain de l'école St Pie X (5 à 6 parcelles).

\* Lettre de la Préfecture du Calvados portant sur l'accueil de ressortissants ukrainiens

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une note a été transmise par la Préfecture auprès des communes du département du Calvados. Il s'agit de l'accueil de futurs ressortissants ukrainiens dans le Calvados.

Les deux logements de la commune sont déjà attribués, les Grainvillais ont également la possibilité de proposer un hébergement temporaire. Un questionnaire sera accessible sur internet pour les personnes intéressées.

\* **Date à retenir :**

\* prochain conseil municipal : mardi 8 mars 2022 à 18h30 (vote du budget primitif)

Fin de la séance à 20h30